

RAPPORT D'ACTIVITÉS



2023-2024

*L'année 2023-2024 constitue une étape singulière dans l'histoire de l'Institut National des Arts du Music-hall. Sur une période exceptionnelle de seize mois, de septembre 2023 à décembre 2024, l'établissement a poursuivi sa mission de formation, d'accompagnement et d'insertion des artistes du spectacle vivant, tout en conduisant une **restructuration de son organisation et de son modèle d'action**, dans un contexte d'**évolution des dynamiques partenariales historiques** qui l'ont façonné depuis sa création.*

*Cette période s'inscrit dans un mouvement plus large de **reconnaissance nationale du cabaret et du music-hall**, désormais considérés comme des composantes à part entière du spectacle vivant.*

La publication du rapport de la Direction générale de la création artistique (DGCA) en 2024, la réorganisation du paysage professionnel et la reconnaissance renouvelée pour cinq ans par le ministère de la Culture viennent conforter la place de l'INM au sein de cette filière en pleine structuration.

Soutenu par ses partenaires publics – la Région Pays de la Loire, Le Mans Métropole et le Centre national de la musique (CNM) –, l'Institut affirme son rôle d'acteur stratégique pour la formation et l'insertion professionnelle des artistes de music-hall, de cabaret et pour le spectacle vivant pluridisciplinaire.

Porté par une équipe engagée, l'INM poursuit sa dynamique d'amélioration continue, au service de la qualité pédagogique, de l'innovation artistique et de l'ouverture professionnelle.

Ce rapport retrace seize mois d'évolution, d'efforts et de réussites collectives : il met en lumière la solidité du projet de l'Institut, fondé sur l'exigence, la transmission et la conviction que la formation est, plus que jamais, le moteur d'un secteur artistique en renouvellement.

Table des matières

I.	L'INM en chiffres.....	4
1.	Personnels et intervenants en chiffres	4
2.	Effectifs par formations	5
3.	Données pour la période 2023-2024 (septembre 2023 à juin 2024).....	5
4.	Données pour la période septembre – décembre 2024	6
II.	Les formations	8
1.	Artiste interprète de Music-hall 2023-2024	8
2.	Artiste interprète de Music-hall – Septembre à décembre 2024	11
3.	L'amélioration continue de la formation AMH.....	12
4.	Formations préparatoires	17
5.	Formations continues	20
III.	Qualité et accompagnements	22
1.	Certification QUALIOPI.....	22
2.	Reconnaissance du ministère de la Culture renouvelée pour cinq ans.....	22
3.	Accompagnement social.....	22
4.	Accompagnement des personnes en situation de handicap.....	23
5.	La lutte contre les VHSS et la discrimination de genre	23
6.	Veille et réseaux	24
IV.	Les projets et partenariats.....	25
1.	Le renouvellement de la certification "Artiste interprète de Music-hall"	25
2.	Pilotage et structuration de l'établissement.....	26
3.	Liquidation de la Flambée et de la Cité du Music-hall.....	27
4.	Partenariats institutionnels et culturels.....	27
V.	Communication, Presse, Internet.....	29
1.	Réseaux sociaux	29
2.	Médias	30
3.	Site internet	30
4.	Supports de communication	30
5.	Événements	31
	Conclusion	32
	ANNEXE : SYNTHÈSE de l'étude d'opportunité pour la certification artiste interprète de music-hall	33

I. L'INM EN CHIFFRES

1. Personnels et intervenants en chiffres

Chiffres clés INM (2023-2024) [comparaison 2022-2023] :

- **ETP moyen 2023-2024 (permanents) sur 16 mois** : 8,89 ETP (dont 2,03 apprenties) [+0,84]
- **ETP moyen 2023-2024 (formateurs salariés) sur 16 mois** : 0,94 [-0,3]
- **Nombre de formateurs et formatrices** (hors master class et interventions ponctuelles) :
 - 54 personnes sur l'année de formation 2023-2024 (34 femmes et 20 hommes)
 - 47 personnes de septembre à décembre 2024 (28 femmes et 19 hommes)
- **Nombre heures formateurs et formatrices réalisées** :
 - 3318,50 heures (hors master class et interventions ponctuelles) sur l'année de formation 2023-2024
 - 1184,75 heures (hors master class et interventions ponctuelles) de septembre à décembre 2024 – soit environ 30% de l'année scolaire

Évolutions et développement des ressources humaines

L'année 2023-2024 a été marquée par la poursuite du plan de développement des compétences engagé en 2022, consolidant la professionnalisation et la cohésion de l'équipe permanente.

Ce plan a permis la mise en œuvre de plusieurs actions d'accompagnement :

- **Appui RH et managérial** dans le cadre des prestations AKTO ;
- **Ingénierie de formation** avec l'appui de l'ITG (Fabrice Cluzel) ;
- **Accompagnement stratégique** via le DLA, centré sur la communication et le marketing ;
- **Formation interne** des collaborateurs permanents sur la coordination pédagogique et la personnalisation des parcours d'apprenants (décembre 2023 – avril 2024).

Des **formations ciblées** ont également été suivies : **accompagnement VAE** (Béatrice Giret), **prévention des violences et harcèlement sexistes et sexuels** (Marion Louveau et Béatrice Giret), et **formation Sauveteur Secouriste du Travail** (Laëtitia Faudier).

L'année a également été marquée par plusieurs **évolutions au sein de l'équipe** :

- La fin des contrats d'apprentissage de Mélissande Lebreton (assistance administrative) et Alyson Darracq (communication), dont les missions ont contribué au bon fonctionnement de la structure ;
- Le départ de Nathalie Milsent, chargée de missions, ayant conduit à une réorganisation des activités de développement et de formation continue ;
- La titularisation en CDI de Célia Breteau, chargée d'administration, après cinq années d'apprentissage au sein de l'INM.

Enfin, des **actions de cohésion** ont contribué à renforcer la dynamique collective, notamment à travers la mise en place du Noël des salariés (chèques cadeaux), de moments conviviaux et des temps d'échanges réguliers au sein de l'équipe.

2. Effectifs par formations

Formations	Durée	Nombre d'heures/an	Statut	Effectifs 2022-23	Effectifs 2023-24	Effectifs Sept à déc 2024
Études et arts de la scène	1 à 3 ans	180h	Lycéen	13	12	13
Formation technique Danseur polyvalent (option EAT)	1 an	580h	Stagiaire de la formation professionnelle	10	7	6
Passerelle vers l'apprentissage [POEC] [POE] Terra	1 an	400h	Stagiaire de la formation professionnelle	12	16	20 [15] [5]
Apprentissage Artiste interprète de Music-hall [Le Mans] [Bordeaux]	2 ans	520h	Apprenti	28 [22] [6]	25	36
Formation professionnelle continue	Selon projet	Selon projet	Stagiaire de la formation professionnelle	8	8 (dont 1 VAE)	1
Total				71	68	76

Ces données traduisent une stabilité des effectifs par rapport à 2022-2023 malgré un contexte de recomposition des structures partenaires et de la fermeture de l'établissement à Bordeaux.

3. Données pour la période 2023-2024¹ (septembre 2023 à juin 2024)

a) Heures réalisées par formation

Formation	Heures réalisées (Groupes + sous-groupes par spécialité additionnés) (Dont travaux personnels dirigés, soutiens individuels et projets hors programme de formation)
Études et Comédie/Chant (Lycée)	207 h
Études et Danse (Lycée)	255 h
Formation technique du danseur (EAT)	662 h
Prépa Artiste interprète de Music-hall	652 h
Artiste Interprète de Music-hall (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	1418 h
Encadrement d'une équipe artistique	14h
Total général	3 208 h

¹ Note : Toutes les données sont extraites du logiciel de gestion ERP Yparéo.

b) Heures apprenants et absences

Total heures de formation apprenant : **33 153,42 heures**

	Nombre d'heures	Pourcentage 2023-2024 par rapport au total d'heures/apprenants
Total heures absences justifiées	745 h	2,25 %
Total absences injustifiées	221 h	0,67 %
Total heures absences	966 h	2,92 %

Il n'y a donc **que 0,67 % d'absences injustifiées** au sein de l'ensemble des formations.

Les absences justifiées concernent les arrêts de travail, les absences autorisées pour des auditions ou des aménagements en lien avec la personnalisation des parcours.

c) Évaluation des formations (enquête de satisfaction)

Les enquêtes de satisfaction effectuées à chaud auprès de tous les apprenants en fin de formation révèlent un **taux de satisfaction global de 100%** (les apprenants déclarent être globalement satisfaits et, majoritairement, très satisfaits de la formation).

4. Données pour la période septembre – décembre 2024²

a) Heures réalisées par formation

Formation	Heures réalisées (Groupes + sous-groupes par spécialité additionnés) (Dont travaux personnels dirigés, soutiens individuels et projets hors programme de formation)
Études et Comédie/Chant (Lycée)	96h
Études et Danse (Lycée)	81h
Formation technique du danseur polyvalent (EAT)	296h
Prépa Artiste interprète de Music-hall	216h
POEI en nombre	241h
Artiste Interprète de Music-hall (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	586h
Total général	1300h

² Note : Toutes les données sont extraites du logiciel de gestion ERP Yparéo.

b) Heures apprenants et absences

Total heures de formation apprenant : 12732h

	Nombre d'heures	Pourcentage Sept.-déc. 2024 par rapport au total d'heures/apprenants
Total heures absences justifiées	404h	3,17 %
Total absences injustifiées	110h	0,86 %
Total heures absences	514h	4,04 %

Il n'y a donc **que 0,86 % d'absences injustifiées** au sein de l'ensemble des formations de septembre à décembre 2024.

Les absences justifiées concernent les arrêts de travail, les absences autorisées pour des auditions ou des aménagements en lien avec la personnalisation des parcours.

II. LES FORMATIONS

1. Artiste interprète de Music-hall 2023-2024

a) Passerelle vers l'apprentissage

16 stagiaires ont intégré la formation en octobre 2023 dans le cadre d'une POEC (préparation opérationnelle à l'emploi collectif) portée par l'AFDAS, financée par la Région Pays de la Loire et France Travail. Taux de prise en charge : 15 euros de l'heure par stagiaire pour un maximum de 400 heures pour 16 stagiaires.

Suite à la POEC qui s'est déroulée du 16 octobre 2023 au 1^{er} avril 2024 et qui s'adressait à 16 stagiaires :

- 14 stagiaires sont entrés en contrat d'apprentissage « Artiste interprète du Music-hall »
- 1 stagiaire est repartie en Autriche, son pays d'origine.
- 1 stagiaire est partie travailler dans le Sud-Est de la France dans un cabaret en tant qu'artiste interprète de Music-Hall, principalement en tant que chanteuse.

3 mois après la fin de la formation, les résultats sont donc positifs avec **100 % de réussite** dont **87,5% d'obtention d'un contrat d'apprentissage** pour la formation visant la certification d'Artiste interprète de Music-hall.

NOM Prénom des stagiaires en prépa AMH 2023-24 (dispositif POEC) : BOUALLALA Elias, BOUILLOT Naëlle, CARLIER Lisa, DREVET MULARD Juliette, EIBEL Julia, GOMEZ Anastasia, GUEYE Leïa, KOPAYE Anna, MAKARIEVA Nina, MOLMY Fanny, MORETIN Anaïs, PAIS DOS SANTOS Cassandra, PARENT-PAGES Philippe-Antoine, PERRIER Gabrielle, POCHAT Élodie, TREPY Baptiste.

b) Apprentissage – Artiste interprète de Music-hall

Les chiffres de l'apprentissage

Informations publiées chaque année relatives au taux d'obtention des diplômes ou au taux de rupture des contrats d'apprentissage :

- **100% d'obtention du diplôme en 2024** : 11 diplômés sur 11 candidats (statut apprenti) sur la certification « Artiste interprète de music-hall » (RNCP 36918)
- Taux de poursuite d'études : 9,09 % (*1 diplômé a poursuivi une formation en danse en Espagne*)
- Taux d'interruption en cours de formation : 0
- Taux de ruptures³ 2023-24 (effectif 25 apprentis) : 0 %
 - Nombre de ruptures nettes : 0
 - Nombre de ruptures relatives (suivie d'un contrat avec un nouvel employeur) : 1 (AMH1) ; 0 (AMH2)
 - Nombre de ruptures suite au passage de l'examen de certification : 1

³ *Mode de calcul des Taux de rupture : Nombre de ruptures nettes avant obtention de l'examen (année N) / Effectif apprentis maximum remonté entre septembre et décembre (année N). Les ruptures sont étudiées par année scolaire.*

Kit apprentis : Les apprentis 1^{ère} année ont bénéficié d'un Kit d'apprentissage financé par l'OPCO AFDAS d'une valeur de 244,96 € par apprenti (*chaussures et vêtements spécifiques, clé USB, matériels de répétitions*).

Les effectifs, statuts et employeurs

1^{ère} année (Promotion 2023-2025) :

14 apprenants (11 femmes / 3 hommes) en formation par apprentissage 1^{ère} année :

- 13 apprenti.es avec La Flambée Productions
- 1 apprentie avec le Cabaret La Plume Rouge

NOM Prénom : BICH COSO Kiara, BROIE Margaux, CASAMITJANA Marie, CETIN Aimie, CYTHERE Chloé, DAVID Lilou, DELASSUS Franck, DURAND Océane, DUVAL Juliette, FOURNIER Inès, JOUSSET Léa, TIOK-HONG Leya, VACCA Adrien et VIOSSAT CAVIGGIA Félix.

2^{ème} année (Promotion 2022-2024) :

11 apprenants (9 femmes / 2 hommes) en formation par apprentissage 2^{ème} année :

- 9 apprenti.es avec LF Productions
- 2 apprenti.es avec le Cabaret le Live

NOM Prénom : ALLARD Lee-Lou ; COULON Agathe ; DANIAUD Lauréline ; DECROIX Léonie ; DOS SANTOS Joana ; GALARD Louise ; MONDY Lisa ; MONÉGER Manon ; PATAULT Eloïse ; POIRIER Éric ; TEIXEIRA Tony.

Le jury de certification 2024

Le jury de certification professionnelle pour le titre d'Artiste interprète de Music-hall inscrite au RNCP (registre national des certifications professionnelles) s'est réuni en avril et en mai 2024 au Mans.

Composition du jury :

- **Professionnels - représentant salarié :**
 - ✓ Armelle FERRON
 - ✓ Sophie TELLIER
- **Professionnels - représentant employeur :**
 - ✓ Christophe LECLERCQ
 - ✓ Tony BASTIAN
- **Pédagogues :**
 - ✓ Pascal SUAL – *Référent projet pluridisciplinaire*
 - ✓ Carole Gouvazé – *Responsable des études de l'INM*

En plus des membres du jury, la chargée de formation du CFA et responsable de l'organisation des épreuves certificatives, Béatrice Giret, était présente pour s'assurer du bon déroulement de l'examen.

Enquêtes d'insertion 2024 (promo 2021-2022-2023)

En 2022, 13 apprentis ont obtenu leur certification. Deux ans après l'obtention de leur titre, tous sont en emploi en tant qu'artiste interprète de Music-Hall en tant qu'intermittents du spectacle.

En 2023, 11 apprentis ont obtenu leur certification. 1 an après l'obtention de leur titre, tous sont en emploi en tant qu'artiste interprète de Music-Hall en tant qu'intermittents du spectacle.

En 2024, 11 apprentis ont obtenu leur certification. 6 mois après l'obtention de leur titre, tous sont en emploi en tant qu'artiste interprète de Music-Hall en tant qu'intermittents du spectacle ou en attente de ce statut.

L'INM obtient donc **100% d'insertion professionnelle** sur ces 3 promotions.

c) Artiste interprète de Music-hall et VAE

Pour la première fois, l'INM a reçu une candidature éligible pour le titre « Artiste interprète de Music-Hall » en validation des acquis de l'expérience. La candidate, une jeune artiste de Music-Hall de 27 ans, a bénéficié d'un accompagnement dans la constitution de son dossier et la préparation des épreuves. Le jury de certification VAE s'est réuni le 18 juin 2024 et la candidate a pu valider une partie de la certification, à savoir un bloc de compétences sur les 3 qui la constituent.

d) Le conseil de perfectionnement

En tant que CFA, l'INM dispose d'un conseil de perfectionnement, programmé et organisé une fois par an. Le dernier s'est déroulé le 20 novembre 2023.

L'ordre du jour était le suivant :

- Suivi/Informations 2022-23-24
- Organisation et déroulement des formations
- Le lien emploi-formation
- La nouvelle certification AMH
- Les VHSS
- Les nouveautés rentrée 2023-2024
- Qualité et amélioration continue
- Questions/réponses

Les personnes présentes étaient les suivantes :

- Patrick Ferrier – Président
- Inès Fournier – Apprentie 1^{ère} année
- Félix Viossat-Caviggia – Apprenti 1^{ère} année
- Agathe Coulon – Apprentie 2^e année
- Éloïse Patault – Apprentie 2^e année
- Carole Gouvazé – Responsable des études
- Marion Louveau – Directrice
- Pascal Sual – Coordinateur pédagogique et référent pluridisciplinaire
- Nathalie Milsent – Chargée de développement des formations
- Béatrice Giret – Chargée de formation, référente handicap et mobilité
- Thibaut Heuzard – Représentant employeur Directeur de La Flambée Productions
- Jeanne-Marie Rousseau – Conseillère formation expert AFDAS, Direction régionale Pays de la Loire (participation en visioconférence)

Ce conseil de perfectionnement a permis aux divers interlocuteurs d'échanger sur la formation, les relations avec les employeurs ainsi que sur les projets de l'INM.

2. Artiste interprète de Music-hall – Septembre à décembre 2024

Une rentrée marquée par un partenariat inédit avec Terra Botanica

La rentrée 2024 a été marquée par un partenariat structurant entre l'INM et Terra Botanica, premier parc européen consacré au végétal, situé à Angers. Dans la perspective d'une insertion professionnelle directe, l'INM a mis en place une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) destinée à accompagner cinq jeunes artistes aux profils variés vers l'apprentissage. Ce dispositif sur mesure a permis de développer des compétences techniques et artistiques spécifiques à la réalité du spectacle en plein air, dans un environnement de parc de loisirs.

Les cinq stagiaires ont bénéficié d'une promesse d'embauche concrétisée en novembre 2024 par la signature de leur contrat d'apprentissage pour une durée de deux ans. Fort du succès de cette expérimentation, Terra Botanica a finalement recruté sept apprentis, incluant les cinq jeunes issus de la POEI et deux autres apprenants de première année de la formation « Artiste interprète de Music-hall ».

Cette collaboration, à la croisée de la culture, du divertissement et du tourisme, constitue une première pour l'INM, illustrant sa capacité à adapter ses dispositifs pédagogiques aux besoins émergents du secteur et à ouvrir de nouveaux débouchés pour ses artistes-apprentis.

a) Passerelle vers l'apprentissage

15 stagiaires ont intégré la formation en octobre 2024 dans le cadre d'une **POEC (préparation opérationnelle à l'emploi collective)** portée par l'AFDAS, financée par la Région Pays de la Loire et France Travail. La POEC se terminera en avril 2025.

NOM Prénom : ABIDI Juliette, BOUTAULT Océane, DEMEILLES Léo, FAUGAS Clara, GOSSELIN Eva, HANRIOT Océane, JEAN Louna, KUKAWKA Elsa, LACZNY Lou-Anne, LEROY Marie, PRATS Élise, SAUDUBRAY Nathan, TANIÈRE Clara, VERNHETTES Zia, VIGNERON Juliette

5 stagiaires ont rejoint l'INM dans le cadre d'une **POEI en nombre Tiers de confiance organisé avec l'AFDAS et TERRA BOTANICA**. Suite à des auditions et des promesses d'embauche, 5 jeunes artistes aux profils divers ont suivi un parcours de formation individualisé, sur 140h du 7 octobre au 8 novembre 2024, et ont eu l'opportunité de signer leur contrat d'apprentissage en novembre 2024 pour une période de 2 ans.

Constitution du groupe d'apprenti.es : BURIAN lolanta (chanteuse ukrainienne) ; CHERRIER Dorian (danseur) ; DUCHEL Michael (Circassien) ; MOULIN Rémi (comédien) ; POCHAT Élodie (chanteuse) ; SPIEGL Theresa (Circassienne allemande) ; TRÉPY Baptiste (magicien)

b) Apprentissage – Artiste interprète de Music-hall

Kit apprentis : Les apprentis 1^{ère} année ont bénéficié d'un Kit d'apprentissage financé par l'OPCO AFDAS d'une valeur de 380 € par apprenti (*chaussures et vêtements spécifiques, clé USB, matériels de répétitions*).

Les effectifs, statuts et employeurs

1^{ère} année (Promotion 2024-2026) : 2 groupes distincts avec 2 calendriers d'alternance différents :

Groupe 1 (rentrée en septembre 2024) : 14 apprenants (11 femmes / 3 hommes) en formation par apprentissage 1^{ère} année :

- 11 chez l'employeur Prod To Be (La Flambée Productions jusqu'au 17 novembre 2024, repris et remplacé par Prod To Be à partir du 18 novembre 2024)
- 2 chez l'employeur Le Live
- 1 chez l'employeur Quai de Scène

NOM Prénom : BOUALLALA Elias, BOUILLOT Naëlle, CARLIER Lisa, DREVET MULARD Juliette, DUVAL Mathys, GOMEZ Anastasia, GUEYE Leïa, KOPAYE Anna, LASSABLIERE Noa, MAKARIEVA Nina, MORETIN Anaïs, PAIS DOS SANTOS Cassandre, PARENT-PAGES Philippe-Antoine, PERRIER Gabrielle (rupture en décembre 2024).

Groupe 2 (rentrée en novembre 2024) : 7 apprenants (3 femmes / 4 hommes) en formation par apprentissage 1^{ère} année : 1^{ère} année pour TERRA BOTANICA : BURIAN Iolanta (chanteuse ukrainienne) ; CHERRIER Dorian (danseur) ; DUCHEL Michael (Circassien) ; MOULIN Rémi (comédien) ; POCHAT Élodie (chanteuse – initialement chez La Flambée Productions/Prod To Be) ; SPIEGL Theresa (Circassienne allemande) ; TRÉPY Baptiste (magicien - initialement chez La Flambée Productions/Prod To Be)

2^{ème} année (Promotion 2023-2025) :

14 apprenants (11 femmes / 3 hommes) en formation par apprentissage 2^{ème} année, tous chez l'employeur Prod To Be (anciennement La Flambée Productions) :

NOM Prénom : BICH COSO Kiara, BROIE Margaux, CASAMITJANA Marie, CETIN Aimie, CYTHERE Chloé, DAVID Lilou, DELASSUS Franck, DURAND Océane, DUVAL Juliette, FOURNIER Inès, JOUSSET Léa, TIOK-HONG Leya, VACCA Adrien et VIOSSAT CAVIGGIA Félix.

c) Artiste interprète de Music-hall en formation continue

Un jeune artiste intermittent de 26 ans qui exerçait le Drag a rejoint l'INM pour suivre la formation « Artiste interprète de Music-Hall » en une année en vue d'obtenir la certification en fin de parcours. L'AFDAS a pris en charge sa formation. Il n'a malheureusement pas pu finir sa formation ni passer les épreuves certificatives en raison de problèmes de santé.

3. L'amélioration continue de la formation AMH

Des améliorations ont été mises en place au niveau de la formation pour les apprentis à différents niveaux afin de prendre en compte les tendances actuelles, l'évolution du marché de l'emploi et les évolutions du référentiel de certification.

Ajout de master class pour le développement de compétences spécifiques

Dans une logique d'**amélioration continue** et afin de répondre à la fois aux évolutions du marché de l'emploi artistique et aux attendus du nouveau référentiel de certification, l'INM a renforcé son dispositif pédagogique à travers l'intégration de **master class ciblées** et le recrutement de nouveaux intervenants spécialisés.

Ces interventions ponctuelles, pensées comme des **modules complémentaires de professionnalisation**, permettent aux apprentis d'élargir leur palette artistique et d'acquérir des compétences spécifiques directement transférables en emploi. Les fondamentaux de chaque discipline (danse, chant, jeu) étant consolidés en 2^{ème} année d'apprentissage, il est désormais possible d'aller plus loin sur des approches stylistiques ou techniques innovantes :

- **Jeu clownesque** (Yves Dagenais), favorisant une exploration de la corporalité et de la créativité, avec une attention portée à la diversité des pédagogies suite aux retours des promotions précédentes ;
- **Atelier pluridisciplinaire chant/danse** (Vincent Brisson), adapté aux profils pluridisciplinaires et visant à développer plus spécifiquement cette polyvalence scénique ;
- **Heels stylistique** (Priscilla Villa), discipline émergente permettant de travailler la danse sur talon dans une approche contemporaine, distincte des codes du cabaret traditionnel ;
- **Atelier de portés** (Célian Davy), conçu en réponse à des besoins exprimés par les employeurs afin de sécuriser et d'enrichir cette compétence spécifique.

Au-delà du développement technique, ces master class répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Renforcer l'employabilité immédiate** des apprenants en diversifiant leur registre artistique ;
- **Favoriser la rencontre avec des artistes-enseignants reconnus** et porteurs de parcours inspirants, afin de stimuler l'ouverture culturelle et la projection professionnelle ;
- **Encourager l'appropriation de nouvelles méthodes pédagogiques** et la capacité d'adaptation dans des contextes artistiques variés.

Enfin, de nouveaux intervenants ont intégré l'équipe pédagogique, apportant chacun une expertise spécifique et complémentaire :

- Dorothee Doyer (chant collectif),
- Julie Garçon (claquettes),
- Julie Teroni (gestion de carrière et auto-promotion).

Ce renouvellement contribue à consolider l'**ingénierie pédagogique de l'INM**, en l'inscrivant dans une approche **pluridisciplinaire et professionnalisante**, directement reliée aux attentes des employeurs et aux trajectoires professionnelles des artistes du spectacle vivant.

Renforcement de la formalisation du projet professionnel

Dans la continuité de la logique de professionnalisation, l'INM a renforcé l'accompagnement des apprentis autour de la **formalisation du projet professionnel**. Ce dispositif vise à s'assurer que chaque parcours est non seulement cohérent avec le profil et le niveau de l'apprenant, mais également en adéquation avec les réalités du secteur et les attendus de la certification.

Dès la deuxième année, les référents pédagogiques engagent systématiquement les apprentis dans une démarche structurée :

- **Vérification de la cohérence du projet professionnel** au regard des compétences acquises, de la personnalité artistique et des perspectives d'employabilité ;
- **Production écrite** d'un document de synthèse qui constitue la base du **dossier professionnel**, véritable support de réflexion et d'auto-évaluation ;
- **Exercice oral de présentation**, préparant les apprentis à l'argumentation et à la mise en valeur de leur projet lors des entretiens avec le jury de certification.

Cet accompagnement se matérialise par des **rendez-vous réguliers** et des **ateliers collectifs** dédiés, permettant à chaque apprenant de bénéficier d'un suivi individualisé et de conseils méthodologiques.

L'objectif est double :

- renforcer leur capacité à **formuler et exposer leur projet professionnel** dans un cadre institutionnel et professionnel ;
- les amener à développer une **mise en forme personnelle** de leur parcours, en cohérence avec leur **identité artistique**.

Par cette approche, l'INM transforme la formalisation du projet professionnel en un **véritable outil pédagogique**, à la croisée de la construction de soi comme artiste et de la préparation aux attendus des employeurs et des jurys professionnels.

Ajout d'un atelier d'initiation à l'écriture

En réponse à des besoins exprimés directement par les apprentis, l'INM a intégré au cursus un **atelier d'initiation à l'écriture appliquée au chant**. Cet ajout s'inscrit dans une logique d'adaptation continue de l'ingénierie de formation, en lien avec le module « Comment s'approprier le Music-hall d'aujourd'hui ? ».

L'atelier a pour objectifs de développer des compétences complémentaires, souvent nécessaires dans la pratique professionnelle actuelle :

- **Expérimenter la réécriture et la réinterprétation** d'un répertoire existant, notamment par le détournement de chansons ;
- **Explorer la dimension créative et stylistique** de l'interprétation, par exemple en abordant la question de « comment traiter une chanson lourde de manière légère » ;
- **Stimuler l'identité artistique** des apprentis en les amenant à trouver leur propre voix et leur propre posture créative.

Ce module ne vise pas à faire des apprentis des auteurs-compositeurs, mais à leur donner les outils pour **s'approprier, transformer et actualiser le répertoire**, dans un rapport créatif et critique au patrimoine du Music-hall.

Par cette ouverture, l'INM favorise le développement d'**artistes interprètes capables de se réinventer**, en enrichissant leur capacité d'adaptation et d'innovation scénique – des compétences essentielles pour répondre aux évolutions des pratiques artistiques contemporaines et aux attentes du public.

Mise en œuvre d'un spectacle dédié aux apprentis sortants

Dans une volonté de renforcer la cohérence entre formation et insertion professionnelle, l'INM a mis en place un **spectacle de fin de formation** spécifiquement dédié aux apprentis de deuxième année (sortants). Inspiré des pratiques des écoles de cirque et des grandes institutions de formation artistique, ce projet vise à valoriser les compétences acquises et à offrir une expérience complète de création collective.

L'objectif principal est de démontrer concrètement la **pluridisciplinarité** des apprentis, en mobilisant simultanément leurs compétences en danse, chant et jeu. Ce dispositif pédagogique leur permet également de parcourir l'ensemble des étapes constitutives d'un processus de production artistique :

- élaboration d'un **thème** et construction dramaturgique,

- travail de **mise en scène** et conception chorégraphique,
- approche de la gestion des éléments techniques (PBO, son, lumière),
- approche de la **scénographie** par le choix et la recherche des **costumes et décors**.

Ce spectacle constitue ainsi un **véritable laboratoire pédagogique**, favorisant à la fois l'expérimentation, la créativité collective et l'appropriation des responsabilités professionnelles. En plus d'être un outil d'évaluation authentique, il contribue à l'**affirmation de l'identité artistique** de chaque apprenti, tout en renforçant leur préparation aux réalités du métier.

JAM thématique sur l'égalité des genres

Dans le cadre des **JAM (scène pédagogique mensuelle de janvier à avril)**, temps forts de création et d'expérimentation artistique, l'INM a introduit une nouveauté pédagogique : l'imposition d'une thématique comme support de travail. Cette évolution est née d'une suggestion formulée par une apprentie lors d'une régulation mensuelle. Elle relevait que certains jeunes artistes trouvaient plus stimulant et inspirant de créer lorsqu'un cadre thématique était défini.

Après huit années de JAM ouverts à toutes propositions, cette évolution répond à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Renouveler les pratiques** afin d'éviter toute forme de routine et stimuler la créativité par des contraintes créatives,
- **Favoriser l'engagement des apprentis** autour de sujets qui les concernent et résonnent avec l'actualité,
- **Encourager l'expression artistique** sur des enjeux sociétaux, en lien avec les valeurs de l'INM.

Pour cette première édition thématique, le choix s'est porté sur **l'égalité des genres**, un sujet majeur et fédérateur. Organisée le 28 février 2024 au Cabaret Le Pâtis au Mans, en prémisses de la Journée internationale des droits des femmes, cette soirée exceptionnelle a mis en lumière l'engagement des apprentis et de l'INM pour la **lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des genres**.

Accueillie gratuitement sur réservation, cette carte blanche a permis aux apprentis de proposer une interprétation du thème sous l'angle du **Music-hall**, genre pluridisciplinaire qui conjugue divertissement, lien social et liberté artistique. L'événement a également été enrichi par la participation d'associations locales engagées (Planning Familial, Human Drag, CIDFF), renforçant ainsi la dimension citoyenne et inclusive de la démarche.

Ce JAM thématique illustre la volonté de l'INM de former des artistes capables non seulement de maîtriser leur art, mais aussi de **porter un regard critique et engagé sur le monde qui les entoure**, et d'utiliser la scène comme espace de réflexion, d'expression et de dialogue.

Au Mans, un spectacle sur l'égalité des genres

4 mars 2024 / Julian Azenhoffer / Cirque, Culture, danse, Engagement, Spectacle, Théâtre



Mardi 27 et mercredi 28 février 2024, l'Institut National du Music-hall (INM) organisait un JAM (Jeunes Artistes du Music-hall) pour l'égalité des genres au Pâtis, au Mans. La représentation consistait à mettre en avant les projets engagés des élèves de l'école, de la classe préparatoire à la seconde année.

Enrichissement des sorties pédagogiques et des rencontres

L'ouverture culturelle demeure un **axe fondamental de la pédagogie de l'INM**, au cœur du développement artistique et personnel des apprenants. Chaque année, des **sorties pédagogiques à tarif préférentiel** sont organisées afin de leur permettre de découvrir la diversité des formes scéniques, d'affiner leur regard critique et d'enrichir leur univers artistique.

En 2023-2024, les apprentis ont ainsi assisté à plusieurs représentations au Palais des Congrès du Mans, parmi lesquelles :

- *La Claque*
- *Les Odyssées*
- *Tutu*
- *Which Which Are You*

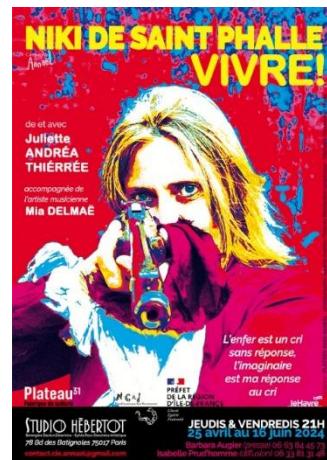
Ces sorties visent à **stimuler la curiosité artistique** des apprenants et à favoriser une meilleure compréhension des esthétiques contemporaines et pluridisciplinaires.



Dans cette dynamique, un **nouveau partenariat structurant** a été noué avec **Les Quinconces – Scène nationale du Mans**, permettant la mise en place d'actions conjointes autour de la création et de la réflexion sur le spectacle vivant. Ce rapprochement s'est notamment traduit par :

- Une **rencontre avec le chorégraphe et metteur en scène Mickaël Phelippeau** autour de sa pièce *Majorettes*, suivie d'une **master class** à l'INM, offrant aux apprenants un échange direct avec un artiste majeur de la scène contemporaine.
- La participation aux **Journées du Music-hall** organisées en avril 2024, qui ont donné lieu à une **table ronde thématique** consacrée aux enjeux actuels du Music-hall. Cet événement a réuni :
 - Juliette Andréa Thierrée (artiste, comédienne, auteure et metteure en scène)
 - Virginie Boccard (directrice des Quinconces-Espal)
 - Camille Paillet (enseignante-chercheuse)

et était animé par Geneviève Thomas, journaliste culturelle.



Enfin, une **sortie de résidence artistique** a été organisée autour de la création *Niki de Saint Phalle – Vivre !* de et avec Juliette Andréa Thierrée, offrant aux apprenants un regard privilégié sur le processus de création et la construction dramaturgique d'un spectacle avant sa diffusion.

Ces expériences concrètes participent pleinement à la **formation du regard artistique**, à la **compréhension des enjeux esthétiques et techniques** du spectacle vivant et à l'**enrichissement de la culture professionnelle** des futurs artistes interprètes de Music-hall. Elles illustrent la volonté de l'INM de maintenir une pédagogie ouverte sur le monde, ancrée dans la rencontre et l'échange avec les artistes et les structures culturelles du territoire.

4. Formations préparatoires

a) Formation technique du danseur (prépa EAT Jazz) : Vers une professionnalisation renforcée du danseur

La formation préparatoire à l'EAT (Examen d'Aptitude Technique) a connu en 2023-2024 une **première phase d'évolution**, orientée vers une pédagogie davantage axée sur la pratique scénique et la construction artistique. L'objectif poursuivi : **accélérer la professionnalisation des danseurs** en devenir, en multipliant les expériences concrètes de représentation.

Dans cette dynamique, les élèves ont eu l'opportunité de se produire au **Palais des Congrès du Mans**, lors d'un vernissage mêlant **danse, musique live et performance picturale**, témoignant de la capacité de l'INM à favoriser les croisements artistiques. Certains d'entre eux ont également intégré le projet **d'opéra en plein air Carmen**, présenté au Château de Linières en juillet 2024, aux côtés de professionnels, illustrant la qualité du niveau atteint et la pertinence du travail mené sur l'interprétation et la scène.

Sur le plan académique, l'année a été marquée par un **accompagnement renforcé à la première phase d'admissibilité de l'examen EAT Jazz**, dans le contexte de la réforme engagée par le ministère de la Culture en 2022. Cette réforme, qui vise à rehausser le niveau du Diplôme d'Etat de professeur de danse et à l'harmoniser avec les standards européens, a conduit l'INM à adapter ses méthodes d'encadrement. Ainsi, 14 apprenants sur 16 ont été admis à la phase présentielle et 4 ont validé l'examen final.

Face à ce durcissement des critères, l'INM a su s'adapter avec agilité, en mettant en place des **parcours individualisés et pluridisciplinaires** pour redonner des perspectives aux apprenants n'ayant pas validé l'examen. Deux d'entre eux ont d'ailleurs intégré la **Prépa Artiste interprète de Music-hall**, consolidant ainsi la **passerelle entre la formation du danseur et la formation d'artiste pluridisciplinaire**.

L'année a également été riche en **distinctions et reconnaissances extérieures**, renforçant la visibilité de l'INM dans le champ de la danse :

- Participation remarquée des apprenants au **Concours National de Danse (CND)**, avec de nombreux premiers prix régionaux et un **premier prix national assorti des félicitations du jury** ;
- Présentation du **spectacle SPLASH 11** le 25 mai 2024 aux Saulnières, réunissant pour la première fois sur scène les élèves de la Prépa AMH, du parcours Études et Danse, de la troupe Graines d'artistes ainsi que plusieurs apprentis. L'événement a également accueilli deux écoles partenaires – **Quai de Scène** (création de Patricia Zali) et **l'Escal** de La Ferté-Bernard (création de Jules Pasteau) – offrant un moment fédérateur autour de la danse.



Ces expériences pédagogiques et scéniques traduisent l'ambition de l'INM : **accompagner chaque élève vers une maîtrise artistique complète**, fondée à la fois sur la rigueur technique, la créativité et l'ouverture à la scène professionnelle.

b) Études et arts de la scène au Lycée

Études et danse

Le parcours Études et Danse a accueilli huit apprenants sur l'année 2023-2024. Ce cursus, associant scolarité au lycée et formation artistique, vise à consolider les bases techniques et artistiques du jeune danseur tout en favorisant son épanouissement artistique et personnel.

L'année a été marquée par de **belles réussites en concours**, illustrant le haut niveau de ce groupe. Trois élèves ont pris part au Concours National de Danse (CND) régional de Beaupréau, présentant chacun un solo : ils ont obtenu un troisième prix et deux premiers prix régionaux. L'un d'entre eux s'est distingué au niveau national, en recevant un premier prix avec les félicitations du jury à Lyon — une reconnaissance qui témoigne de la qualité de la formation dispensée à l'INM et de l'engagement des jeunes danseurs.

Les élèves du parcours ont également participé à plusieurs **événements artistiques collectifs**, notamment le **spectacle SPLASH 11** aux Saulnières et le **Printemps des Arts du Lycée**, véritables temps forts de la saison qui permettent aux jeunes de confronter leur pratique au regard du public.

Sur le plan éducatif, des **échanges ont été renforcés avec le collège Joséphine Baker**, consolidant la dynamique de découverte des métiers artistiques dès le secondaire. Ce partenariat s'est concrétisé par la venue de Lisa Matia Lukusu, première ambassadrice du dispositif « Études et Danse », suivie de Nawel Bousbih, qui rejoindra la promotion 2024-2025.

Enfin, ce parcours constitue une **véritable passerelle vers la formation professionnelle**, notamment vers la formation technique du danseur – option EAT. Deux élèves de cette promotion ont ainsi intégré la **nouvelle formation du danseur polyvalent** à la rentrée 2024-2025, confirmant la cohérence et la continuité du parcours proposé à l'INM.

Études et comédie/chant

Le parcours Études et Comédie/Chant a accueilli **quatre apprenants** sur l'année 2023-2024. Conçu comme une formation à la croisée du théâtre et du chant, ce cursus vise à développer la polyvalence artistique des jeunes interprètes.

Dans une logique de professionnalisation progressive, de nouveaux modules complémentaires ont été intégrés cette année afin de **renforcer la passerelle vers la Prépa Artiste interprète de Music-hall**. Les apprenants ont ainsi bénéficié d'un enseignement en **art clownesque**, favorisant le travail sur la présence scénique, la spontanéité et le rapport au public. Un **atelier pluridisciplinaire dirigé par Lisa Godet** est également venu enrichir la formation : cet atelier, présenté lors de l'examen final et évalué, a permis aux élèves de confronter leur travail de création à un cadre professionnel exigeant.

Le groupe a également pris part à plusieurs manifestations culturelles au sein de l'établissement, notamment les **50 ans du lycée** et le **Printemps des Arts**, occasions privilégiées de présenter leurs travaux devant un public diversifié.

Des **échanges pédagogiques ont également été mis en place avec le collège Joséphine Baker**, contribuant à renforcer les liens entre les cycles d'enseignement et à promouvoir la filière artistique dès le secondaire.

Ce parcours constitue ainsi une **préparation idéale à l'entrée dans les formations supérieures** du spectacle vivant, en particulier celles axées sur l'interprétation pluridisciplinaire et la scène music-hall.

c) Graines d'artistes

La troupe Graines d'artistes s'inscrit en complémentarité avec le parcours Études et arts de la scène de l'INM. Elle offre aux jeunes talents la possibilité d'expérimenter la scène à travers un **projet artistique pluridisciplinaire**, sorte de « compagnie pré-pro », alliant chorégraphie, jeu et chant. Ouverts aux lycéens de l'INM et aux adhérents de Quai de Scène âgés de 15 à 18 ans, les ateliers sont dispensés **gratuitement**, permettant à chacun d'approfondir sa pratique artistique tout en découvrant le travail collectif et les exigences de la scène professionnelle.

La troupe se compose de **deux groupes distincts** :

- Les **Graines d'artistes Comédie/Chant**, centrés sur l'interprétation vocale et le jeu scénique ;
- Les **Graines d'artistes Danse**, orientés vers la composition chorégraphique.

Ces deux groupes, encadrés par des artistes professionnels, se retrouvent chaque année pour des ateliers et représentations communes, véritables vitrines du travail collectif mené tout au long de la saison.



En janvier 2024, l'ensemble de la troupe a présenté au **Cabaret Le Pâtis** un **spectacle pluridisciplinaire** écrit et mis en scène par Mélanie Gravey, réunissant danseurs et comédiens-chanteurs dans une création originale saluée pour sa fraîcheur et son professionnalisme. Les Graines d'artistes Comédie/Chant ont ensuite poursuivi leur travail en résidence tout au long de l'année, aboutissant à une représentation lors du **Gala de Quai de Scène** en juin 2024, en collaboration avec les danseurs amateurs d'Aurore Paris.

Les Graines d'artistes Danse, quant à eux, se sont produits au spectacle **SPLASH 11** aux Saulnières, aux côtés des danseurs polyvalents de l'INM, confirmant ainsi la cohérence du parcours de formation.

Un projet d'envergure exceptionnelle est également venu marquer la saison : la participation à l'opéra en plein air *Carmen*, mis en scène par Julien Ostini au Château de Linières. Ce projet, mené en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, a permis la création d'un véritable « camp artistique » :

- Une résidence chorégraphique d'une semaine à l'INM, conduite par Loïs Husson et Aurore Vigneron ;
- Une semaine de répétitions générales au Château de Linières avec l'orchestre symphonique, le chœur et les solistes ;
- Et quatre représentations devant plus de 1 000 spectateurs, unanimement saluées pour la qualité et l'énergie des jeunes interprètes.



Quatre danseurs polyvalents issus de l'INM ont intégré ce projet dans une démarche de **préprofessionnalisation**, illustrant l'objectif du dispositif : **favoriser la rencontre entre apprentissage et création artistique**, dans des conditions professionnelles. Les parties chorégraphiques, particulièrement remarquées, ont contribué à **renforcer la visibilité de l'INM** et à **valoriser la qualité de ses formations**.

5. Formations continues

a) Une offre adaptée aux besoins du secteur

L'INM poursuit son engagement en faveur de la **professionnalisation continue des artistes du spectacle vivant**. L'offre de formation continue, maintenue dans sa diversité en 2023-2024, s'adresse à des profils variés souhaitant consolider leurs compétences ou développer de nouveaux projets artistiques.



Voix / mouvements dans l'enseignement de la danse



Effeuillage burlesque



Management d'une équipe dans le spectacle vivant



Techniques vocales et fondamentaux pour chanter dans un ensemble vocal



Les techniques du cancan - histoire d'une émancipation féminine



Chanteurs et musiciens autour de l'interprétation (voix, instrument et corps)

Parmi les nouveautés proposées sur l'année :

- ***Les premiers pas pour les artistes – Réussir son projet d'action culturelle*** (3 jours) : un parcours d'initiation permettant de comprendre les grandes étapes d'un projet d'action culturelle, de sa conception à sa mise en œuvre, dans une logique d'insertion territoriale.
- ***Les fondamentaux pour créer sa compagnie*** (5 jours) : un module complet pour acquérir les compétences de base en gestion, administration et communication nécessaires à la structuration d'une compagnie artistique.

Ces dispositifs, élaborés en lien avec les partenaires institutionnels et professionnels du spectacle vivant, participent à l'objectif de l'INM : **accompagner les artistes vers une autonomie professionnelle durable**, en leur donnant les clés pour se positionner dans un environnement en constante évolution.

b) Formations intra-entreprise

L'année a également été marquée par le développement d'**actions de formation sur mesure**, à la demande d'entreprises culturelles partenaires.

Ainsi, à la demande de **LF Productions**, l'INM a mis en œuvre :

- Une nouvelle session de la formation **Manager une équipe artistique** les 23 et 24 avril 2024, destinée aux nouveaux chefs de projets encadrant des équipes durant la saison estivale. Sur deux jours, les participants ont travaillé sur des outils de management, de coordination et de communication, adaptés aux réalités du spectacle vivant.
- Une formation inédite intitulée **Manipulation en sécurité d'objets en feu**, organisée le 3 juin 2024, spécifiquement axée sur la pratique sécurisée et artistique des bolas et éventails. Cette formation visait à professionnaliser l'usage de ces objets scéniques et à garantir la sécurité des artistes en tournée ou en représentation.

Ces initiatives illustrent la capacité de l'INM à **adapter son ingénierie de formation** aux besoins des employeurs culturels, contribuant ainsi à renforcer la qualité et la sécurité des pratiques artistiques.

En consolidant son offre de formation continue, l'Institut affirme son rôle d'**acteur national au service de la professionnalisation** dans le champ du spectacle vivant pluridisciplinaire.

III. QUALITÉ ET ACCOMPAGNEMENTS

1. Certification QUALIOPI

Comme beaucoup d'organismes de formation, l'INM a fait l'objet d'audits de contrôle et de qualité. Sur l'année 2023-2024, l'INM a été audité pour le renouvellement de certification qualité Qualiopi.

Cet audit s'est déroulé sur 2,5 jours du 6 au 8 mars 2024. Il a été validé avec succès et a ainsi pu confirmer l'engagement quotidien de l'organisme de formation en termes d'amélioration continue, notamment avec la mise en place de nouvelles procédures et d'une équipe plus structurée.

Cette certification a été maintenue sur les dispositifs initialement audités, à savoir :

- Actions de formation.
- Actions de formation en apprentissage.
- Actions permettant de valider les acquis de l'expérience.

L'accompagnement des élèves s'est également accru. Les parcours individualisés ont toujours représenté l'essence même de l'INM, notamment au niveau du parcours de formation et pour l'accompagnement vers l'emploi. À cela s'est ajouté un renforcement de l'accompagnement social, de l'accompagnement envers les situations de handicap et l'aide à la mobilité nationale et internationale.

La certification qualité Qualiopi à nouveau délivrée à l'INM lors de cette année a permis de conforter l'établissement dans son processus qualité et également de renforcer le travail d'amélioration continue.

2. Reconnaissance du ministère de la Culture renouvelée pour cinq ans

En 2024, le ministère de la Culture, à travers la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), a renouvelé pour cinq ans la reconnaissance de l'Institut National des Arts du Music-hall en tant qu'établissement d'enseignement artistique privé. Cette décision fait suite à une mission d'expertise sollicité par la DRAC à la direction générale de la création artistique (DGCA). Cela vient confirmer la qualité du dispositif pédagogique, la pertinence des référentiels de compétences et la cohérence entre formation et emploi dans le secteur du spectacle vivant pluridisciplinaire.

3. Accompagnement social

Un guide d'accompagnement social a été conçu et partagé aux élèves afin qu'aucun frein ne puisse venir entraver le parcours et les projets de chacun. Cette aide s'est traduite par de nombreux entretiens individuels et des contacts avec les interlocuteurs concernés, à savoir Pôle Emploi/France Travail, la Mission Locale, Cap Emploi, le Planning familial ou encore la Région et la Préfecture pour des aides plus ponctuelles. Les solutions proposées et cette cellule d'aide et d'écoute a permis à de nombreux jeunes d'être soutenus et aidés dans leurs démarches et leur vie quotidienne.

4. Accompagnement des personnes en situation de handicap

Parmi les élèves de l'INM, plusieurs situations se sont présentées :

- Des élèves ayant une reconnaissance RQTH
 - o Ne souhaitant pas communiquer sur ce statut avec une demande de confidentialité ;
 - o Souhaitant être accompagné sur leur problématique ;
- Des élèves en difficulté à aider en vue de l'obtention de la RQTH.

La plupart des handicaps sont dits « invisibles » car ne sont pas apparents au premier regard ni au cours des formations. Une campagne de sensibilisation a été menée, comme à chaque rentrée afin d'expliquer l'accompagnement proposé et l'importance de partager ses difficultés afin que les équipes pédagogiques puissent s'adapter et mieux comprendre certaines réactions ou comportements. La confidentialité est bien évidemment respectée pour celles et ceux qui ne souhaitent pas que les équipes soient informées. Il existe un lien très étroit avec la Coordonnatrice de la Sarthe pour la Démarche régionale d'accueil des apprenants en situation de handicap, qui est très active et réactive pour toute sollicitation ou toute problématique rencontrée. Une procédure d'accompagnement a été mise en place, en amont de la formation, durant la formation et après afin de proposer un réel suivi du jeune dans son parcours global.

5. La lutte contre les VHSS et la discrimination de genre

Consciente de l'impact des violences et harcèlement sexuel et sexiste notamment dans le monde festif, l'équipe de l'INM a décidé d'inclure des séances de sensibilisation dans le cursus de formation de tous les élèves et d'inclure l'équipe administrative et pédagogique dans ce processus d'information. Le 11 octobre 2023, en début d'année, une conférence sur les VHSS a été présentée à l'ensembles des apprenants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle. Cette conférence a été animée par une Coordinatrice pédagogique VHSS de l'institut et CFA Forma', spécialisé dans le sport. Le contenu a été contextualisé pour se rapprocher au mieux des problématiques que peuvent rencontrer les jeunes artistes. Une explication théorique pour se familiariser avec l'historique, les définitions et les notions a donné par la suite lieu à un débat riche d'échanges et de partages. Cette conférence a eu un franc succès, tous les supports ont été partagés aux apprenants, aux intervenants et à l'équipe. Un protocole de signalement interne INM a également été mis en place afin de pouvoir lutter contre toute problématique relative aux VHSS.

De plus, l'INM avait répondu à un appel à projet de la FEDEC pour la mise en place d'un atelier autour de la problématique de la discrimination de genres. La réponse de l'INM avait été retenue sur la base de sa proposition et l'atelier s'est déroulé le 22 avril 2024 pour une quarantaine de personnes sur une durée de 4h. Il a été co-animé par des professionnelles des VSS en milieu festif. Cet atelier a également permis de nombreux échanges en vue de définir puis déconstruire les stéréotypes liés au genre.

Ateliers sur la discrimination de genre



- Atelier 1 : Les notions à connaître
- Atelier 2 : Les stéréotypes de genre : combattre les fausses croyances
- Atelier 3 : Identifier et prévenir les LGBTQIA+ Phobies

6. Veille et réseaux

L'INM s'inscrit dans une **démarche active de veille sectorielle et de coopération professionnelle** afin d'anticiper les évolutions du marché du spectacle vivant et d'adapter en continu ses dispositifs de formation. Cette stratégie de veille repose sur une présence institutionnelle dans les réseaux de branche et un ancrage territorial au sein des Pays de la Loire et du Grand Ouest, rendue possible depuis la présence de Nathalie Milsent en tant que chargée de développement au sein de l'INM.

a) Une veille nationale et européenne structurée

L'Institut poursuit son implication au sein de la **Fédération Européenne des Écoles de Cirque Professionnelles (FEDEC)**, dont il est membre. La participation annuelle à l'Assemblée générale permet de partager des pratiques pédagogiques innovantes et de suivre les évolutions européennes en matière de formation artistique.

Des **échanges réguliers avec la CPNEF-SV** (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant) et l'**AFDAS** permettent également de suivre les tendances du secteur, d'identifier les besoins émergents en compétences dans la filière des cabarets et plus largement dans le champ du spectacle vivant. Ces échanges nourrissent directement la réflexion pédagogique et l'ingénierie de certification du titre « *Artiste interprète de Music-hall* ».

b) Un ancrage territorial affirmé

L'INM consolide par ailleurs son **ancrage régional** au sein des Pays de la Loire à travers plusieurs engagements :

- Membre actif en 2023-2024 du Pôle Spectacle Vivant des Pays de la Loire, l'Institut participe à un groupe de travail sur la mutualisation de l'emploi dans le spectacle vivant, visant à recenser et analyser les différentes formes de coopération existantes. Un livrable régional est prévu pour début 2025 à destination des institutions et collectivités.
- Échanges avec le Campus des Métiers et des Qualifications du Tourisme des Pays de la Loire, afin d'améliorer la visibilité de l'INM dans un secteur en plein essor où les prestations artistiques s'inscrivent désormais dans les offres touristiques et culturelles (exemples : Terra Botanica, Abbaye de Fontevraud).
- Poursuite des collaborations avec les cabarets du Grand Ouest, dans une logique de dialogue permanent autour des besoins en compétences, de la structuration de l'emploi artistique et du recrutement d'apprentis.

c) Une reconnaissance nationale : l'INM cité par la DGCA

Le rapport de la DGCA sur le cabaret et le music-hall a été publié en 2024, cette mission visait à prendre connaissance du secteur du cabaret et du music-hall dans toutes ses dimensions afin d'établir dans un premier temps un état des lieux de la filière et de poursuivre ensuite un travail de diagnostic, d'analyse et d'identification des différents enjeux.

L'INM y est explicitement cité dans la présentation des dispositifs de formation existants dans ce secteur. Ce rapport a conforté la stratégie de développement du CFA et a constitué un appui solide dans le cadre du renouvellement de la certification « *Artiste interprète de Music-hall* » auprès de France Compétences.

IV. LES PROJETS ET PARTENARIATS

Le départ de Nathalie Milsent en septembre 2024 a conduit l'INM à réorganiser durablement la répartition de certaines missions, notamment celles liées au **développement de la formation continue, aux partenariats (dont employeurs) et à la représentation dans les réseaux professionnels**.

Dans un contexte économique contraint, marqué par deux exercices consécutifs en perte d'exploitation, la décision a été prise de ne pas remplacer ce poste afin de préserver l'équilibre budgétaire de l'établissement. Les missions correspondantes ont été partagées entre les membres de l'équipe en place, tandis que certaines actions, jugées non prioritaires au regard des moyens disponibles, ont été mises en veille.

Ce recentrage a eu pour effet une réduction du développement de la formation continue et une présence moindre dans certains réseaux professionnels, tout en permettant de maintenir la continuité des activités principales et des partenariats existants.

Cette réorganisation a également eu un impact sur la coordination des projets transversaux, notamment sur le chantier du renouvellement de la certification « *Artiste interprète de Music-hall* » (échéance au 29 septembre 2025), initié en juin 2024 et désormais suivi par la direction soutenue par l'ensemble de l'équipe et un consultant expert.

1. Le renouvellement de la certification “Artiste interprète de Music-hall”

Le projet phare de la période 2023–2024 a été le renouvellement de l'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) du titre *Artiste interprète de Music-hall*.

Ce chantier, amorcé au **mois de juin 2024** et à finaliser au premier trimestre **2025**, mobilise l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative de l'INM. Il constitue une étape majeure dans la vie du centre de formation, à la fois par l'ampleur du travail réalisé et par la réflexion collective qu'il a suscitée sur l'évolution du métier d'artiste du spectacle vivant.

Une démarche collective et transversale d'analyse et d'actualisation

Ce renouvellement repose sur une analyse approfondie du dispositif de formation et de certification et de son adéquation avec les besoins du secteur professionnel (*cf. Annexe : synthèse de l'étude d'opportunité*).

Les travaux permettent :

- d'actualiser la description du métier visé, en l'inscrivant dans les réalités actuelles du spectacle vivant pluridisciplinaire ;
- de réviser et clarifier les blocs de compétences ;
- de renforcer la lisibilité du référentiel d'évaluation et de formaliser les pratiques d'amélioration continue mises en place depuis 2021 ;
- d'intégrer les nouvelles exigences de France Compétences, notamment sur le suivi d'insertion et la traçabilité des contrôles.

La conduite du dossier est assurée en collaboration étroite entre la direction, les formateurs référents et les membres du comité artistique et pédagogique.

Des temps de travail dédiés permettent de mutualiser les analyses des sessions précédentes et de formaliser la démarche d'amélioration continue engagée depuis plusieurs années.

L'INM a également consolidé les données d'insertion professionnelle sur trois promotions successives (2022, 2023 et 2024), confirmant un **taux d'emploi de 100 %** dans les six mois à deux ans suivant l'obtention du titre.

Une reconnaissance de la qualité et de la singularité du modèle INM

Ce travail de fond met en lumière la **singularité du modèle pédagogique** de l'INM, fondé sur la pluridisciplinarité, l'apprentissage par la scène et le lien direct avec les employeurs. Il témoigne de la capacité de l'établissement à faire évoluer ses référentiels et ses méthodes tout en maintenant l'exigence artistique et professionnelle qui caractérise la formation.

Le dépôt du dossier prévu au premier trimestre 2025 auprès de France Compétences constituera l'aboutissement de ce processus de refonte. Il confirme la volonté de l'INM de s'inscrire dans une démarche de reconnaissance nationale durable, au service de la professionnalisation des artistes du Music-hall.

2. Pilotage et structuration de l'établissement

L'année 2024 a marqué une nouvelle étape dans le renforcement du pilotage administratif et financier de l'INM. Conformément à la réglementation en vigueur pour les centres de formation d'apprentis, l'Institut a procédé, lors de son assemblée générale 2024, à la **nomination d'un commissaire aux comptes**.

Cette désignation s'inscrit dans une logique de **mise en conformité complète avec le cadre légal**, incluant la certification rétroactive des comptes afin de répondre aux exigences de contrôle applicables aux organismes de formation et CFA.

Cette démarche illustre la volonté de l'établissement de garantir la transparence et la fiabilité de sa gestion, dans un contexte où la charge administrative des organismes de formation s'est considérablement alourdie. En effet, l'INM, bien que structure de taille modeste, doit répondre aux **mêmes obligations réglementaires et aux mêmes standards de qualité** que des CFA de grande envergure : certification Qualiopi, accompagnement social et inclusion des publics, prévention des VHSS, référent handicap, procédures de suivi qualité, et ingénierie de certification. Ces fonctions supports, indispensables au respect du cadre légal, mobilisent des ressources importantes qui ne sont pas directement liées à l'enseignement artistique.

Par ailleurs, le caractère unique du titre « *Artiste interprète de Music-hall* », dont l'INM est dépositaire et organisme certificateur, implique la maîtrise en interne de compétences spécifiques en ingénierie de certification et en veille sur les besoins du marché de l'emploi artistique.

L'Institut agit ainsi non seulement comme organisme de formation, mais également comme **acteur de structuration du secteur**, en lien avec les évolutions observées dans les métiers du music-hall, du spectacle vivant, du cabaret et du divertissement.

Enfin, l'INM poursuit son **adaptation à l'évolution du marché de l'emploi artistique**, marqué par la diversification des employeurs et l'intégration croissante du spectacle vivant dans les espaces de loisirs, d'attractions et de tourisme. Ce positionnement spécifique, reconnu par la Région des Pays de la Loire, souligne à la fois la **pertinence de la formation proposée et la nécessité d'un**

accompagnement renforcé pour permettre à l’Institut de poursuivre sa mission de service public dans un secteur en mutation.

3. Liquidation de la Flambée et de la Cité du Music-hall

Le dernier semestre 2024 a été marqué par la liquidation de l’association La Flambée Productions et de la SCIC Cité du Music-hall, deux structures historiquement partenaires et associées de l’INM.

Ces liquidations ont entraîné une **réorganisation des coopérations existantes** et des ajustements dans le fonctionnement global du centre de formation.

Sur le plan pédagogique et logistique, une continuité des parcours d’apprentissage a pu être assurée grâce à la **reprise des activités de La Flambée par la société SAS Prod To Be**, qui a également repris la gestion des locaux. Cette reprise a permis de maintenir les contrats en cours et de **préserver le partenariat avec l’INM**.

Une baisse du nombre d’embauche de nouveaux apprentis est toutefois à anticiper pour la rentrée 2025, le temps que la nouvelle organisation stabilise son activité.

Parallèlement, l’association Quai de Scène (QDS) a repris les actions culturelles et le projet de valorisation du Music-hall précédemment portés par la Cité du Music-hall.

Cette reprise garantit la poursuite des initiatives de médiation et de diffusion artistique, pour certains en lien étroit avec les formations et projets de l’INM (collège Joséphine Baker par exemple).

Les conséquences financières de ces liquidations ont été significatives pour l’Institut, du fait de la perte en capital et des dettes inter-structures entre organismes associés. Ces éléments sont détaillés dans l’annexe économique du présent rapport.

Enfin, en juin 2024, un **comité artistique de suivi et de partage des projets** a été créé conjointement par la Cité du Music-hall, Quai de Scène et l’INM.

Cette instance consultative vise à assurer la cohérence d’ensemble des actions pédagogiques et culturelles, à favoriser la complémentarité entre les structures et à développer des projets transversaux autour des thématiques, des intervenants et des publics. Elle contribue à **maintenir la qualité et la continuité des collaborations artistiques entre les partenaires historiques**.

4. Partenariats institutionnels et culturels

L’INM a poursuivi en 2023–2024 une politique partenariale active, articulant **ancrage territorial, coopérations culturelles et ouverture professionnelle**.

Ces actions ont contribué à la visibilité du centre de formation, au développement de nouveaux projets artistiques et au renforcement du lien entre la pédagogie, les acteurs culturels et les collectivités locales.

Relations institutionnelles

Un rendez-vous avec le Cabinet du Maire du Mans, en septembre 2023, a permis de réaffirmer la place de l’INM dans la politique culturelle municipale et son rôle en matière d’insertion professionnelle des jeunes artistes.

Des échanges réguliers avec les services de la Région Pays de la Loire, l'AFDAS et la CPNEF-SV ont également permis d'assurer un suivi des dispositifs d'apprentissage et de formation, notamment à la participation de la directrice en tant que témoin lors de la rencontre AFDAS du 26 novembre 2024 dédiée aux enjeux de l'alternance.

Partenariats culturels et territoriaux

L'année a été marquée par la **consolidation de collaborations culturelles majeures** :

- Avec **Les Quinconces – Scène nationale du Mans**, autour d'un **projet d'exposition de costumes** (en partenariat avec La Flambée) ainsi que la participation à la présentation artistique et festive « BBB » menée par le chorégraphe **Arthur Pérole**. Ce partenariat a permis de renforcer les passerelles entre la formation et la création contemporaine, tout en valorisant spécificités propre au Music-hall.
- Avec **la Ville de Coulaines**, à travers l'amorce d'un **partenariat pédagogique et culturel** initié au printemps 2024. La commune met à disposition une salle de danse, et la programmation d'un **JAM (scène pédagogique)** à Coulaines est prévue en 2025, premier jalon d'une collaboration appelée à se développer.

Ces initiatives traduisent la volonté de l'Institut de **s'ancre durablement dans les dynamiques locales** et de faire rayonner ses formations auprès de nouveaux publics.

Présence dans les réseaux et événements professionnels

L'INM a également participé à plusieurs **temps forts de la filière du spectacle vivant** :

- **Ekhoscène, le 18 juin 2024**, moment de rencontre et d'échanges entre structures professionnelles du spectacle vivant privé, auquel l'Institut est désormais associé à travers la représentation du pôle cabaret ;
- Une participation du dispositif **PRE (Parcours Réussite Éducative)** pour l'accueil de **Naïwel Bousbih**, première apprenante issue du collège Joséphine Baker, confirmant la continuité du partenariat engagé depuis 2023.

Ces participations renforcent la **visibilité professionnelle et artistique** de l'INM, tout en nourrissant la réflexion collective sur les évolutions du spectacle vivant et les besoins en compétences.

V. COMMUNICATION, PRESSE, INTERNET

L'année 2023-2024 a été marquée par la poursuite de la stratégie de communication engagée depuis 2022, articulée autour de trois priorités : la visibilité des formations et des parcours des apprenants, la valorisation des projets pédagogiques, et le maintien du lien avec les publics et partenaires.

Cette stratégie s'appuie sur une communication numérique cohérente, des supports institutionnels actualisés et une présence accrue lors d'événements artistiques et pédagogiques.

1. Réseaux sociaux

L'INM dispose de plusieurs comptes actifs sur les réseaux sociaux :

- **Facebook** : Institut National des Arts du Music-hall (@inm.lemans.musichall)
- **Instagram** : INM Le Mans (@inmlemans)
- **LinkedIn** : Institut National des Arts du Music-hall
- **TikTok** : @inmlemans

Parmi ces plateformes, **Instagram** demeure le canal privilégié pour toucher la communauté des apprenants, artistes et partenaires, tandis que **Facebook** reste essentiel pour maintenir le lien avec un public plus large.

LinkedIn est utilisé pour la diffusion d'offres d'emploi et de communication institutionnelle, tandis que **TikTok** valorise le dynamisme des formations à travers des extraits de cours, de chorégraphies et d'événements.

Évolution des abonnés (1er septembre 2023 – 31 août 2024)

- Facebook : de 3 573 à 3 719 abonnés
- Instagram : de 1 988 à 2 399 abonnés
- TikTok : de 286 à 1 015 abonnés

Bilan de publication

Sur la période, **199 publications** ont été diffusées sur Facebook (95) et Instagram (104), auxquelles s'ajoutent **29 vidéos TikTok**.

Résultats statistiques

- Couverture cumulée (Facebook + Instagram) : **88 586**
- Mentions "J'aime" : **13 060**
- Clics sur lien : **547**
- Commentaires : **180**
- Partages : **642**

Le **budget total de publicité** s'élève à **133 €**, pour **16 678 couvertures payantes**, illustrant une communication performante à coût maîtrisé.

Cette dynamique confirme la **croissance de la visibilité numérique** de l'établissement, grâce à des contenus variés et valorisants : extraits de spectacles, vie du CFA, témoignages d'apprenants, et actualités de la filière.

2. Médias

En 2023-2024, la communication institutionnelle a également reposé sur une présence ciblée dans les médias locaux, notamment pour relayer les temps forts artistiques et partenariaux.

Presse écrite

Trois articles ont été publiés dans la presse régionale (Ouest-France, Le Maine Libre) autour des projets pédagogiques et des partenariats culturels.

Radio et télévision

Une apprentie de l'INM a été suivie dans le cadre de l'émission « **Grand Reportage** » son parcours en fin de formation. Ce reportage a été diffusé le 24 décembre 2023 sur TF1.



Announce Reportage

L'INM est heureux de vous annoncer la diffusion du reportage sur Lisa Godet, diplômée 2023 et artiste de La Flambée Productions, en moment dans le spectacle Bang Bang (Cabaret le Pâris au Mans et Sémaphore à Nantes).

Il retrace son chemin du premier semestre jusqu'à son diplôme.
Une aventure à ne pas manquer !

Rendez-vous dimanche 24 décembre dans l'émission "Grand reportage" sur TF1 à 14H50

3. Site internet

Le site de l'INM, hébergé sur la plateforme Wix, demeure un outil essentiel de communication et d'information pour les apprenants, les candidats et les partenaires institutionnels.

Chiffres clés (1er septembre 2023 – 31 août 2024)

- **Visiteurs uniques** : 7 284
- **Sessions** : 11 875
- **Durée moyenne par session** : 4 min 09

Origine du trafic

- Google : 7 177
- Accès direct : 2 490
- Instagram : 343
- Facebook : 340
- Bing : 276

Budget

Le coût annuel de l'abonnement et des noms de domaine s'élève à **460,80 €**.

Le site a fait l'objet d'une actualisation régulière (offres d'auditions, actualités, formations, projets). Il s'inscrit dans la stratégie globale de **visibilité numérique et de transparence d'information** à destination du public et des financeurs.

4. Supports de communication

L'année a vu la production de plusieurs **supports visuels et audiovisuels** valorisant les projets pédagogiques et la vie de l'établissement.

Vidéos et teasers

Plusieurs vidéos ont été réalisées en partenariat avec **Leveau Studio** :

- Teasers des stages de danse : [lien 1](#) / [lien 2 – Jordan Boury](#)
- Vidéo teaser JAM : [lien](#)

- Portrait d'étudiante : [lien](#)
- Création collective Promo 2024 : [lien](#)

Print et digital

- Impression de **cartes de visite et flyers d'auditions** ;
- Lancement de la **newsletter "Les actus de l'INM"**, diffusée trimestriellement ;
- Actualisation régulière des visuels institutionnels (charte et signatures).



5. Événements

La présence de l'INM sur le territoire s'est appuyée sur un calendrier dense d'événements pédagogiques, artistiques et de promotion des formations :

Événements de recrutement :

- **Journées Portes ouvertes** :
 - Bordeaux – 10 février 2024
 - Le Mans – 17 février 2024
- **Auditions nationales** : Bordeaux (11 février), Le Mans (17 février), Nantes (23 février), Le Mans (9 mars), Paris (28 mars).

Événements artistiques

- **Spectacle INM** – 28 et 29 mai 2024
- **JAM** (scène pédagogique) – 30 janvier, 27 février, 26 mars et 30 avril 2024
- **Stages nationaux de danse** – Le Mans (septembre 2023, février 2024) et Bordeaux (octobre 2023, février 2024)
- **SPLASH 11** – 25 mai 2024
- **Graines d'artistes** – représentations au Cabaret Le Pâtis et au Gala Quai de Scène
- Participation au **Concours National de Danse (CND) – Pays de la Loire**

Ces événements participent à la **visibilité du travail** mené à l'INM et à la **valorisation des parcours d'apprenants**, tout en consolidant les liens avec les structures culturelles et les employeurs du secteur.

En synthèse, l'année 2023-2024 confirme la **montée en puissance de la communication numérique**, portée par une activité régulière sur les réseaux sociaux, la diffusion de contenus audiovisuels et la présence dans les principaux temps forts de la vie artistique et pédagogique. Les outils de communication (site internet, newsletters, supports visuels) sont désormais consolidés et fonctionnels, permettant de garantir une information claire et actualisée.

Toutefois, la **communication et la visibilité de l'établissement demeurent un axe de progression identifié**. Les choix budgétaires opérés ont priorisé les actions pédagogiques et le soutien direct aux apprenants, limitant les moyens consacrés à la communication institutionnelle ou à la promotion externe. Cette orientation, volontairement centrée sur la mission première de l'établissement, traduit une politique responsable, mais souligne aussi la nécessité, à moyen terme, de **renforcer la stratégie de visibilité** auprès des partenaires, des employeurs et des publics.

CONCLUSION

La période 2023–2024 aura marqué une étape charnière dans l'histoire récente de l'Institut National des Arts du Music-hall.

À la croisée d'évolutions internes et de transformations du secteur du cabaret et du music-hall, l'INM a su maintenir le cap : celui d'une formation exigeante, inclusive et ancrée dans la réalité professionnelle des artistes.

Dans un **contexte économique tendu et réglementairement exigeant**, l'Institut a conduit des chantiers structurants : renouvellement de la certification « Artiste interprète de Music-hall », reconnaissance du ministère de la culture, nomination d'un commissaire aux comptes, refonte de partenariats historiques et consolidation de nouvelles coopérations culturelles et territoriales.

Ces évolutions traduisent la capacité de l'INM à **s'adapter sans renoncer à ses principes fondamentaux** : la qualité pédagogique, la pluridisciplinarité artistique et le lien constant avec l'emploi.

Les indicateurs de réussite demeurent solides, notamment le **taux d'insertion professionnelle de 100 %** des certifiés sur les trois dernières promotions, et le maintien d'un haut niveau d'engagement des équipes pédagogiques et administratives.

Pour l'année 2025, plusieurs perspectives se dessinent :

- **Finaliser le renouvellement du titre RNCP**, gage de reconnaissance et de pérennité ;
- **Renforcer les partenariats territoriaux et culturels**, notamment avec Les Quinconces et la Ville de Coulaines et Terra Botanica ;
- **Consolider la communication et la visibilité** de l'Institut, identifiées comme axes de progression prioritaires ;
- **Poursuivre l'adaptation des parcours** aux mutations du marché de l'emploi artistique et aux nouveaux contextes de production.

Fort de la confiance renouvelée de ses partenaires publics et de l'engagement de son équipe, l'INM aborde cette nouvelle étape avec une ambition claire : **faire rayonner la formation « Artiste interprète de Music-hall » comme référence nationale pour les artistes pluridisciplinaires du spectacle vivant**.

Ce rapport témoigne d'un établissement résilient, lucide et mobilisé, attaché à faire vivre le Music-hall et le cabaret comme un genre d'excellence, de transmission et d'innovation.

ANNEXE : SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LA CERTIFICATION ARTISTE INTERPRÈTE DE MUSIC-HALL

a. Le marché du spectacle vivant et du Music-hall

Le secteur du spectacle vivant en France est **en croissance** (+23 % d'employeurs depuis 2017), avec plus de 250 000 salariés, dont **45 % sont artistes**. Le **Music-hall et le cabaret représentent un sous-secteur spécifique dynamique**, avec 200 établissements et 2,7 millions de spectateurs annuels.

Le marché visé par la certification est plus large que le spectacle vivant privé et concerne l'ensemble des secteurs qui emploient des artistes interprètes de music-hall : Scènes publiques, parcs de loisirs, casinos, hôtellerie de plein air et événements divers offrent des perspectives d'emploi.

Les artistes évoluent quasiment exclusivement sous le régime de l'intermittence (98 % de CDDU), dans une **logique multi-employeurs**, et dans une **diversité de lieux, publics et formats de diffusion** (revue, spectacle musical, cabaret, jeune public, préshow, déambulation, événementiel, etc.)

b. Insertion professionnelle

La certification "Artiste interprète de Music-hall" permet une **insertion rapide et durable dans le métier visé**. Les analyses menées montrent une insertion professionnelle positive, **dans les emplois cibles et les employeurs visés**.

Une première analyse a permis rapidement d'identifier que les certifiés sont tous rémunérés « au cachet » (régime de l'intermittence), ils exercent de manière alternée dans les différents emplois cibles et secteurs d'emplois visés (*par exemple, certains sont artistes interprètes de music-hall, danseurs-chanteurs, dans un cabaret l'hiver et artistes pluridisciplinaires dans les HPA l'été ou passent d'une production de comédie musicale à une saison dans un parc de loisirs*).

c. Besoins du marché

Il convient de distinguer les **besoins traditionnels du marché**, liés aux caractéristiques artistiques du Music-hall (*pluridisciplinarité ; interaction avec le public ; présence scénique/incarnation de personnage ; enchaînement de tableaux artistiques divers ; gestion autonome de carrière*) et les **besoins face aux mutations économiques du secteur**. L'enjeu des structures de spectacle et entreprises de divertissement est d'attirer **un public plus large**, dans un marché concurrentiel, **tout en faisant face aux contraintes économiques**. Cela se traduit par une montée en gamme artistique, la diversification des programmations (face à la concurrence) dont une innovation dans les formats (immersifs par exemple) mais également par une restriction des budgets et une diversification des revenus.

Les employeurs recherchent donc des artistes capables de :

- Maîtriser plusieurs disciplines (chant, danse, comédie/jeu) ;
- Interagir de manière authentique et immersive avec le public ;
- S'adapter à des contextes variés : cabaret, scènes fixes, plein air, parcs, casinos, HPA, etc. ;
- Assumer plusieurs rôles au sein d'un même spectacle ;
- Se préparer en autonomie pour réduire les temps de répétition.

d. Besoins en compétences identifiés

Les besoins du marché se traduisent en besoins en compétences :

- **Interprétation pluridisciplinaire** (chant, danse, comédie/jeu) en solo et ensemble ;
- **Préparation autonome** à partir de supports et consignes (vidéos, partitions, textes...) ;
- **Incarnation de personnage**, présence scénique, expressivité ;
- **Gestion des enchaînements de tableaux** (préparation, retouche, endurance) ;
- **Adaptabilité contextuelle** (lieux, publics, rythmes, contraintes logistiques) ;
- **Interaction de proximité** avec le public, dont dans des formats immersifs ;
- **Gestion de carrière en contexte multi-employeurs** : audition, statut, autopromotion, image numérique, réseaux ;
- **Développement et entretien des compétences** artistiques, physiques et mentales, veille ;
- **Posture professionnelle et savoir-être** (travail en équipe, fiabilité, réactivité).

e. Réponse de la certification

Nous avons choisi de structurer les 3 blocs de compétences de la certification sur la logique des 3 grands domaines d'activités professionnelles identifiés⁴ (*logique de continuité entre notre version active RNCP 36918 et celle du dossier de renouvellement*).

Le bloc 1 – Préparer un rôle pluridisciplinaire – est centré sur la préparation des interprétations et répond aux besoins de pluridisciplinarité, d'autonomie de préparation, de fluidité dans les enchaînements et de création dirigée :

- Travail sur l'interprétation (danse, chant et jeu) en solo et collectif ;
- Élaboration du personnage ;
- Travail sur les interprétations pluridisciplinaires ;
- Capacité à improviser et à proposer des variantes d'interprétation (création dirigée).

Le bloc 2 – Répéter et jouer sur scène – est centré sur la pratique scénique de l'artiste et répond aux besoins d'adaptabilité (lieu, public, format), de présence scénique et d'interaction avec le public :

- Maîtrise des enchainements de tableaux, transitions scéniques et techniques (en répétition et en représentation) ;
- Interaction de proximité avec le public (notamment préshow, déambulation, spectacle en immersion) ;
- Réactivité face aux imprévus, gestion autonome en situation.

Le bloc 3 – Construire et gérer son parcours professionnel – est centré sur la gestion du parcours professionnel et répond aux besoins liés à l'insertion, la carrière et la professionnalisation :

- Préparation stratégique aux auditions (outils, stress, posture) ;
- Gestion du statut, de l'activité et stratégie d'autopromotion (réseaux, image pro) ;
- Entretien et développement des compétences.

La certification tient également compte des **compétences transversales** inhérentes au métier, principalement liées au savoir-être (travail en collectif, posture professionnelle, écoute active, relation positive et constructive, collaboration avec les équipes, etc.).

La certification "Artiste interprète de Music-hall" :

- renforce la professionnalisation des jeunes artistes dans un secteur multi-employeurs ;
- articule les compétences artistiques, scéniques, relationnelles et organisationnelles ;
- sécurise l'accès à l'emploi et favorise l'ancrage durable dans le métier.

De nouveaux éléments extérieurs confortent le positionnement de la certification :

- Le rapport DGCA 2024 atteste du **dynamisme du secteur du cabaret et du Music-hall** et de son influence dans le paysage culturel, dont dans les lieux de tourisme et de divertissement (parc, HPA, casino, événementiel, etc.).
- L'étude sectorielle AFDAS signale une **difficulté à recruter des artistes « polyvalents »** capables de combiner plusieurs disciplines (danse, chant et jeu).

La certification est un **outil structurant pour le spectacle vivant**, spécifiquement du cabaret et du Music-hall, en phase avec les réalités du terrain, les attentes des employeurs et les évolutions du secteur.

⁴ Cf Point 3. Description de la méthodologie d'élaboration des référentiels d'activités et de compétences dans la « Demande d'enregistrement au RNCP - Informations complémentaires »